

Séance du conseil municipal du 10 juin 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, GAUTHIER Clarisse, LAMY Anthony, PAILLARD Alain, PESCHE Nicole, PIAU Valérie

Absents excusés : JULLIOT Alexandre, DESMONTILS Olivier

Secrétaire de séance : GAUTHIER Clarisse

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 MAI 2021

Une erreur est constatée sur le compte rendu de la réunion du 6 mai 2021. Le dispositif « argent de poche » est réalisé en partenariat avec l'association le Nulle Part Ailleurs et non la Communauté de Communes du Pays de Craon.

➤ DEL20210610-01 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021 – ECOLE DE COSSE-LE-VIVIEN

Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 5 mai 2021 de la commune de Cossé-le-Vivien concernant la demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cossé-le-Vivien pour l'année 2020/2021.

Cette participation financière s'élève à 3 129 euros :

- 1 maternelle pour un coût de 1 409 euros,
- 4 élémentaires pour un coût de 430 euros par élève.

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur cette demande de participation financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de participer aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Athée et scolariser à Cossé-le-Vivien pour un coût de 3 129 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

➤ DEL20210610-02 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE CRAON

Par délibération en date du 10 février 2021 (délibération n°3), le conseil municipal de la Ville de Craon a décidé de simplifier et clarifier la gestion des contributions dues par les communes dont les élèves

sont inscrits dans les écoles de Craon. Dans cet objectif, la Ville de Craon a décidé d'appliquer le montant édicté tous les deux ans de la moyenne départementale par niveau, maternel et élémentaire et de ne plus recourir à la signature de conventions avec les communes concernées.

Ces dispositions ont été validées pour la durée du mandat soit jusqu'en 2026 sous réserve que les communes concernées prennent une délibération concomitante à la délibération n°3 du 10 février 2021 du conseil municipal de la Ville de Craon instaurant ces nouvelles conditions de participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de participer aux frais de fonctionnement des écoles de la Ville de Craon suivant la délibération n°3 du 10 février 2021.

➤ **DEL20210610-03 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021– ECOLE DE CRAON**

Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 25 mai 2021 de la Ville de Craon concernant la demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Craon pour l'année 2021.

Cette participation financière s'élève à 30 174 euros :

- 16 maternelles pour un coût de 1 409 euros par élève,
- 19 élémentaires pour un coût de 430 euros par élève.

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur cette demande de participation financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de participer aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Athée et scolariser à Craon pour un coût de 30 714 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

➤ **DEL20210610-04 : LOTISSEMENT DES TILLEULS – PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF**

Le cabinet LANGEVIN (Château-Gontier-sur-Mayenne) a établi une proposition pour l'élaboration du permis d'aménager modificatif et la division de la parcelle C n°834.

Sa proposition s'élève à 830 euros HT soit 996 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition du cabinet LANGEVIN pour l'élaboration du permis d'aménager modificatif et la division de la parcelle C n°834.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DEL20210610-05 : LOTISSEMENT DE LA CROIX RICHARD – FOURNITURE ET POSE DE PAVES BETONS**

Damien DOBAIRE a réalisé un devis pour la pose et la fourniture de pavés béton au lotissement de la Croix Richard. Ce devis s'élève à 725 euros HT soit 870 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le devis de Damien DOBAIRE de 725 euros HT.

➤ **DEL20210610-06 : CIMETIERE – DEVIS POUR LA REPARATION DES POTEAUX SOUTENANT LE PORTAIL**

L'entreprise PIHOUR a réalisé un devis pour la réparation des poteaux soutenant le portail du cimetière. Ce devis d'élève à 576,94 HT soit 692,33 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise PIHOUR de 576,94 euros HT.

➤ **DEL20210610-07 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire la délégation suivante :

- **DE CREER, MODIFIER OU SUPPRIMER** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Drainage du chemin de la Gaulerie : Deux devis ont été réceptionnés pour le drainage du chemin :

- Entreprise GEDIMAT SOCRAMAT : 1 608,54 euros HT soit 1 930,25 euros TTC,
- Entreprise PIGEON : 390 euros HT.

Avant de valider des devis et d'entreprendre des aménagements sur le chemin, le conseil municipal souhaite réunir la commission voirie et convier Charlotte REBULARD en charge de la voirie à la Communauté de Communes du Pays de Craon ainsi que Laurent PIHOUR afin de clarifier les actions à mener.

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :
 - Modification du tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote lors du scrutin du 27 juin 2021 (cf annexe),

- Des bénévoles seront sollicités au sein des habitants d'Athée pour le dépouillement du scrutin du 20 juin 2021.
- Chantier argent de poche : 6 jeunes intéressés mais dont les dossiers d'inscription n'ont pas encore été réceptionnés. Les chantiers seront les suivants : désherbage, nettoyage et peinture du cabanon au cimetière, lasurer les tables de pique-nique et le local poubelle.
- Reprise de l'activité de l'agent technique actuellement en congé maladie ordinaire : reprise envisagée le 16 juin 2021 à temps partiel pour raison thérapeutique avec des aménagements de poste.
- Demande de Mme GUERIN d'un nouvel adressage suite à une modification de l'accès à sa maison en raison de la vente de biens lui appartenant et ne lui permettant plus d'accéder à son domicile par l'entrée précédente.
- Travaux de sécurisation du plancher de l'église : ces travaux seront réalisés le samedi 12 juin 2021. Seront présents Alain PAILLARD, Marc GIRAUD, Anthony LAMY et Olivier DESMONTILS (sous réserve).
- Dotations de l'Etat 2021 :
 - Dotation forfaitaire supplémentaire : 124 euros,
 - Taxe foncière bâtie / non bâtie : 7 710 euros.
- Comités des fêtes :
 - Proposition de 3 sentiers pédestres validée par le conseil,
 - Pique-nique organisé le 15 août 2021 pour les habitants, les conseillers municipaux et agents municipaux.
- Prochaine réunion le jeudi 22 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.